

Quartier PRADETTES

Comment mieux stationner et vous déplacer dans votre quartier.



- Stationnement vélo
- Aménagement cyclable
- Cheminement piétons/cycles
- ▲ Station VélôToulouse

Pour vos stationnements de courte durée

Parkings Zone Bleue (1h30 maxi)

- Place des Pradettes, 77 places dont 3 PMR*
- Rue Julien-Forgues, des 2 côtés, 15 places
- Avenue Arthur-Huc, des 2 côtés, 12 places dont 1 PMR
- Avenue L.-A.-Passerieu, des 2 côtés, 18 places
- Avenue de la Dépêche, des 2 côtés, 24 places dont 1 PMR

P Pour vos stationnements de longue durée

Parkings (24h maxi)

- Rue Bernard-Desbarreaux, 36 places dont 2 PMR à 3 minutes à pied des commerces

* PMR : Personne à mobilité réduite

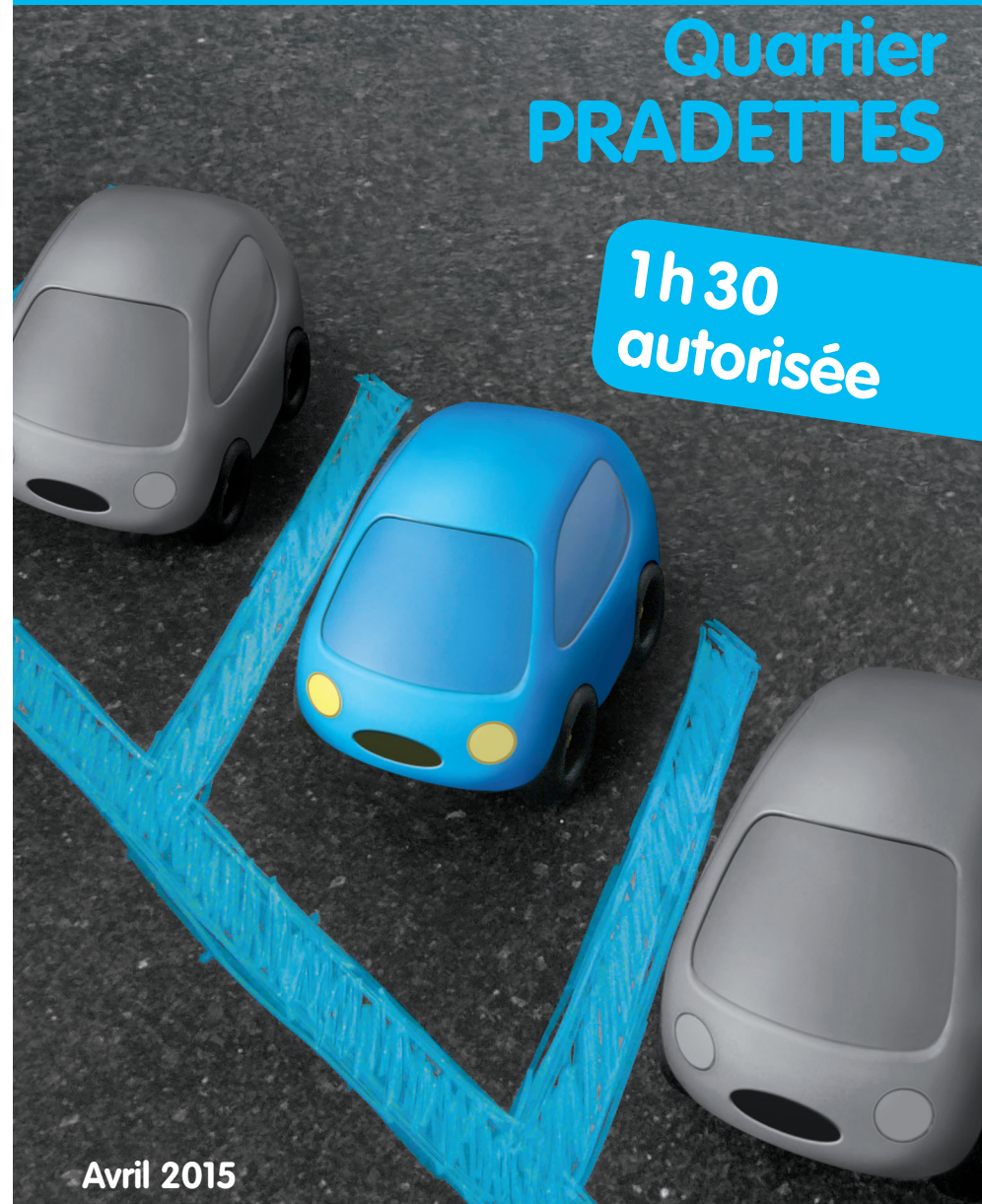
Information stationnement Zone Bleue

Consultez www.toulouse.fr
rubrique « Services Transports et mobilité »
ou téléphonez à Allô Toulouse 05 61 22 22 22

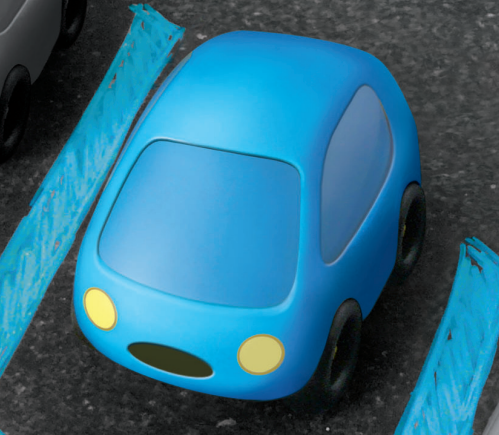
STATIONNEMENT ZONE BLEUE

Quartier PRADETTES

1h30
autorisée



Avril 2015



Zone Bleue, pourquoi ?

Les atouts de la Zone Bleue

Des places de stationnement réglementées mais gratuites pour faciliter la vie des cœurs de quartiers :

- favorise l'accès aux commerces et aux équipements de proximité en assurant une plus grande rotation,
- supprime les véhicules ventouses (véhicules qui occupent de façon abusive une place de stationnement).

La signalisation Zone Bleue

Panneau d'entrée



Durée de stationnement autorisée

Créneau horaire de la réglementation

Panneau de sortie



Zone Bleue, mode d'emploi

Les zones bleues obéissent aux normes européennes.

Le disque bleu européen remplace le traditionnel « disque bleu ».

Ce dispositif **Zone Bleue** réglemente les durées de stationnement autorisées en fonction des besoins de rotation aux abords des commerces, sur les emplacements parkings dûment signalés par un marquage au sol (bleu) et des panneaux.

Depuis le 27 avril 2015, la durée de stationnement sur l'ensemble des places réglementées de la place des Pradettes est de 1h30.

La durée de stationnement autorisée est indiquée sur les panneaux de signalisation.

Comment utiliser votre disque de stationnement ?

- Le disque doit être positionné sur la face interne du pare-brise ou, à défaut, sur la partie avant du véhicule.
- L'automobiliste doit indiquer sur le disque européen son heure d'arrivée.
- Vous pouvez stationner au maximum de la durée mentionnée sur les panneaux.

Quand utiliser votre disque dans le quartier des Pradettes ?

- Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h hors jours fériés
- Durée maximum de stationnement : 1h30

Où se procurer le disque de stationnement ?

- Le disque est disponible gratuitement auprès des commerces de la zone de stationnement et équipements publics (mairies, bibliothèque...) du secteur, dans la limite des stocks disponibles.
- Le disque est également disponible à l'achat dans les magasins spécialisés.

